

Avant-propos

Régulièrement, dans l'actualité, la prison fait parler d'elle. Que ce soit à Saint-Gilles, Bruges ou Lantin, il se passe rarement une semaine sans qu'on entende parler d'une évasion, d'une grève ou d'une nouvelle décision du (ou de la) Ministre de la Justice en fonction. Évoquer la crise du monde carcéral dans une société considérée comme « en crise » à tant de niveaux ne serait pas très original. Bénédicte Quinet, formatrice au Cefoc, travaille depuis cinq ans avec des groupes de détenus à la prison de Lantin. Une expérience limitée mais suffisante pour porter un regard sur la double mission de sécurité et d'éducation de la prison. En croisant son expérience de formatrice avec l'analyse de deux directeurs de prisons, belge et canadien, elle pose plus précisément la question-clé de la confiance. Mais qu'est-ce qu'une considération comme celle-là vient faire « derrière les barreaux » ?

Introduction

Parmi ses activités de formation, le Cefoc a une expérience d'une dizaine d'années dans les prisons de Jamioulx et de Lantin. Un groupe d'environ dix participant(e)s par an se rencontre tous les quinze jours pendant trois ou quatre mois. Les thèmes abordés sont variés mais l'occasion de débattre, de confronter les points de vue différents et de faire ainsi l'expérience de la démocratie reste chaque année un des enjeux renouvelés et féconds.

Ce travail de formation en prison a déjà trouvé un écho dans la publication « *Se former en prison, l'impossible défi* »¹, Ce n'est donc pas la première fois que le Cefoc exprime son regard critique sur le « monde carcéral ». Mais certains défis n'en finissent pas d'interpeller !

Pour dépasser l'expérience limitée des formateurs et explorer plus avant les interrogations et enjeux qui traversent le monde carcéral, ce texte croise l'expérience du Cefoc avec l'analyse de deux directeurs de prisons, belge et canadienne, relatée dans l'ouvrage « *Être directeur de prison. Regards croisés entre la Belgique et le Canada* » de Gérard De Coninck et Guy Lemire.²

Devenir formatrice en prison

Il est des métiers ou des expériences professionnelles particulières qui ne laissent pas indemne. Être formatrice en prison en est une : l'occasion de découvrir le monde carcéral, petit à petit, une dizaine de réunions par an, pendant cinq ans.

Découvrir le monde carcéral en y rencontrant de temps en temps quelques travailleurs : des agents pénitentiaires qui ouvrent les lourdes grilles, des acteurs du service d'aide au justiciable ou des directeurs qui tentent de trouver une petite place dans l'organisation de leur institution pour les formations du Cefoc.

Découvrir le monde carcéral en posant avec un groupe de détenus des questions de sens à explorer, à inscrire dans une analyse de société. Découvrir le monde carcéral autour d'une plateforme d'intervenants sociaux en prison, alarmés par ce qui s'y passe ou ne s'y passe pas ; inquiets de la déshumanisation qui prend le pas. Découvrir le monde carcéral à travers le

¹ Philippe PIERSON (dir.), *Se former en prison, l'impossible défi ? Regard critique sur une expérience d'éducation permanente*, Namur, Cefoc, 2010.

² Gérard DE CONINCK, Guy LEMIRE, *Être directeur de prison. Regards croisés entre la Belgique et le Canada*, Paris, L'Harmattan, 2011.

travail de fin d'étude d'une étudiante assistante sociale arrivée là par hasard, pour un stage, et qui en sort comme surprise d'avoir pu « humaniser ces délinquants »... à ses propres yeux !

Découvrir le monde carcéral et, comme cette jeune stagiaire, vouloir « l'humaniser » à d'autres yeux. Mais que peut recouvrir le terme « humaniser » dans un tel contexte ? Et humaniser avec quelle visée ? Humaniser, rendre humain, prendre en considération. Et oser l'utopie : vouloir que change fondamentalement ce monde carcéral destructeur qui trop souvent « casse du détenu ». « Humaniser », ce serait donc ici entrer dans un processus de changement du regard posé sur ces personnes que sont les détenus.

« Pas de pitié pour ces gens-là »

Pour commencer par le commencement, pourquoi vouloir sortir des représentations, des préjugés au sujet des détenus ? Pourquoi ne pas en rester à toutes les bonnes raisons que chacun pourra trouver de ne pas se préoccuper du sort réservé aux détenus dans les prisons, voire même de s'indigner que de l'argent public soit dépensé pour eux qui méritent certainement leur sort ? Pourquoi ?

Le métier de formatrice en éducation permanente, en prison et ailleurs, permet de mesurer bien souvent combien la société peine à intégrer les jeunes qui n'ont pas eu la chance de naître au cœur d'un encadrement familial favorisé, aimant et structurant. À Lantin, dans un groupe en 2010, un jeune gars qui ne devait pas avoir beaucoup plus de 18 ans, exprimait ainsi son vécu au sujet de la thématique du jour : « l'éducation, hier et aujourd'hui ». Il évoquait « son éducation », le fait qu'il n'avait eu personne pour lui dire « ce qui était bien et ce qui ne l'était pas » (ce sont ses propres mots). Et sa mère n'avait pu le protéger d'un beau-père qui l'enfermait dans un sac à la cave « pour lui apprendre à vivre ».

Un exemple parmi tant d'autres d'inégalité des chances. Ce qui bouleverse et révolte dans un tel témoignage, au-delà de l'image du jeune enfant au fond d'un sac dans une cave, c'est de réaliser comment l'école, comment les différents milieux de vie en société ont considéré et relégué cet enfant-là. Cet homme expliquait encore au groupe lors d'une rencontre sur le thème de la publicité (et de la manipulation), combien il avait été honteux des vêtements qu'on lui faisait porter enfant ! Alors il en volait !

Comment ne pas comprendre de tels actes dans une société où l'apparence a une telle importance ? Ne sommes-nous pas tous, au quotidien, soumis aux injonctions d'une « société de consommation » qui impose, pour ne pas avoir l'air trop « à côté de la plaque », le dernier « i-phone nickel purement professionnel », la dernière voiture hyper-pratique-sophistiquée ou les photos facebook d'un dernier city-trip ? Des analyses le confirment : c'est dans les régions où il existe de grandes disparités de niveau de vie que la criminalité est la plus forte.³

Non, pas de pitié pour ces gens-là qui volent ou qui tuent « pour paraître comme tout le monde » ! Non. Ils n'en ont pas besoin. Ce n'est pas de notre pitié qu'ils ont besoin. Mais quelle pitié pour notre société du paraître et de l'avoir qui choisira d'enfermer « si possible le plus longtemps possible » ces jeunes-là plutôt que de leur permettre de trouver un chemin de respect et de dignité quand le leur a si mal commencé ! Une société qui se posera si peu la question du *pourquoi* : Pourquoi sont-ils arrivés là, en prison et comment éviter qu'ils y reviennent ? Ce questionnement fondamental coûterait trop de remises en cause et trop d'argent... « pour ces gens-là » :

« On peut comprendre que leurs activités criminelles n'inspirent pas la sympathie, mais il n'en demeure pas moins que ces délinquants sont nés du mauvais côté de la clôture et s'y trouvent encore. [...] Habituellement les enfances et adolescences malheureuses suscitent la compassion : ce n'est pas le cas pour les délinquants, au contraire. »⁴

Le plus facile serait de considérer que ces « délinquants et criminels » sont responsables à cent pour cent de leurs actes et de leurs situations. Ce serait oublier la responsabilité collective

³ A. PIRET, *Analyse de la composition de la population carcérale*, Bruxelles, Ligue des Droits de l'Homme, janvier 2010, cité dans « *Se former en prison, l'impossible défi ?* », op. cit., p.18.

⁴ Propos de Guy LEMIRE, directeur de prison au Canada dans G. DE CONINCK, G. LEMIRE, *Être directeur de prison*, op. cit., p.99.

de notre société vis-à-vis de jeunes qui n'ont peut-être pas eu toutes les chances dans la vie pour choisir, construire leur chemin et devenir adultes.

Faire confiance ?

Ils n'inspirent guère la sympathie, ils ne sont pas des anges et on aurait tendance à ne plus les considérer comme des humains, à les enfermer dans l'acte qu'ils ont commis, sans plus se préoccuper de leur sort... Et malgré tout, certains tentent le pari de faire confiance à ces détenus.

En formation, « faire confiance » c'est le socle du travail. Le savoir se construit à partir des expériences de vie partagées par les personnes et à partir de savoirs confrontés aux expériences. Or, témoigner de son expérience de vie c'est toujours un peu la reconstruire, voire la réinventer. Jean-Claude Kaufmann, sociologue de l'individu, parle de « *l'invention de soi* » pour définir la manière de parler de soi-même ou de faire le récit de sa vie : « *l'identité est l'histoire de soi que chacun se raconte* »⁵. Impossible donc d'être tout à fait objectif, ce qui n'empêche nullement, dans le cadre de tels groupes de formation, de construire un savoir intéressant, un « récit de soi » qui n'a de compte à rendre à personne, à aucune institution, pour aucun dossier. Un récit reçu avec confiance, un récit qui mérite qu'on lui accorde du crédit.

Les détenus en formation sont bien conscients de ne pas être des anges, ils nous le disent souvent d'entrée de jeu, ils ne s'en cachent nullement. Cela ne les empêche pas de s'émouvoir de ne plus pouvoir contribuer à l'éducation de leurs enfants et ils en parlent. Cela ne les empêche pas de témoigner de tel moment de leur vie qui les a rendus fiers... et d'analyser tantôt les raisons, tantôt les effets de ces moments de fierté. Sans révolutionner leur difficile quotidien en prison, pouvoir parler d'autre chose que du préau, de la cantine ou des agents doit peut-être parfois leur faire du bien. Dans le groupe de formation, ils peuvent partager sans réfléchir à l'utilisation qui sera faite contre eux de leurs propos par ceux qui auront en main leur dossier et décideront de leurs possibles accès au travail, congé ou libération conditionnelle. Ils peuvent parler « *en confiance* ».

La formation permet « simplement » d'échanger, de prendre du recul, d'exprimer son point de vue sans être toujours d'accord mais avec la possibilité de s'en expliquer. Affirmer, pour les formatrices par exemple, la nécessité de payer des impôts et l'importance de l'État, des hommes et femmes politiques, pour réguler « la cité », en face de détenus convaincus qu'il ne sert à rien d'aller voter. Ou encore entendre les récriminations contre les femmes. Et réagir avec un point de vue de femme justement... en toute confiance ! Humblement.

Cette confiance-là, finalement, si elle est bien le socle indispensable de l'échange et de la formation, est sans risque. Elle porte peu à conséquence en dehors du groupe et de la relation qui se construit avec les formatrices.

Mais la confiance et cet autre type de regard porté sur les détenus pourraient-ils jouer aussi en dehors d'un groupe de formation ? Pourrait-on imaginer des politiques carcérales moins axées sur la méfiance et l'hyper-sécurisation ?

Sortir de l'évidence du pouvoir

En juillet 2009, suite à une évasion spectaculaire par hélicoptère à Bruges, le Ministre de la Justice belge envisage des travaux dans cinq prisons pour faire placer des filets de sécurité qui empêcheraient ce type d'évasions. À ce sujet, un journaliste du *Soir* relayait, le 6 août 2009, le regard critique de Frédéric Dethier, président de l'Association francophone des directeurs de prisons :

« Dès qu'on augmente la possibilité de non-évasion, on augmente le risque d'une évasion violente. En France, on a eu 100 fois plus de dégâts à l'occasion d'évasions spectaculaires. Et puis, si on octroyait la moitié du budget annoncé pour ces filets de protection (NDLR : 6 millions d'euros) à des programmes de formation en prison, il y

⁵ J-C. KAUFMANN, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004, p.151.

aurait peut-être moins d'évasions. Les évasions peuvent être contrées autrement que par plus de sécurité. Je crois qu'en agissant sur le « désir de s'évader » plutôt que sur les « moyens de s'évader », on arriverait à des résultats. En assurant, par exemple, une détention plus respectueuse des droits humains, ce que certaines prisons surpeuplées ne peuvent assumer. »

Quelques décennies auparavant, en avril 1973, Guy Lemire, alors directeur de prison au Canada, était lui aussi confronté à l'épineuse question des évasions. Faut-il préciser qu'à cette époque, au Canada, un vent nouveau avait soufflé sur le monde carcéral en faveur de la réhabilitation des détenus ? Plusieurs projets-pilotes avaient été mis sur pied. Leurs principales caractéristiques :

- (1) la réhabilitation des détenus devient un objectif essentiel,*
- (2) les gardiens deviennent des agents d'unité avec un double rôle d'aide et de contrôle (ce qui était assez révolutionnaire à l'époque),*
- (3) le pouvoir doit être décentralisé dans les unités de vie, donc étendu aux agents et aux détenus⁶.*

Guy Lemire est devenu directeur de l'établissement de Cowansville, au Québec, avec un mandat très spécifique dans le cadre d'un de ces projets-pilotes. Au moment où se mettait en marche « le nouveau programme des unités résidentielles visant la réhabilitation des détenus », une épidémie d'évasions aiguës la tension à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. « Le ministre est sur la sellette et il vient même visiter l'établissement »⁷. Que peut décider Guy Lemire concernant les septante détenus à qui il était prévu d'octroyer trois jours de permission de sortie pour les fêtes de Pâques ? :

« Si nous suspendons les sorties, nous revenons à l'habituel réflexe de la prison qui est de pénaliser l'ensemble des détenus pour les erreurs d'une petite minorité. Nos actions de répression contrediraient notre discours de changement, nous confirmerions que rien n'avait véritablement changé et que le nouveau programme n'était en définitive que de la poudre aux yeux. En somme, si je suspendais les sorties, je sauvais ma peau mais je sonnais le glas du changement. »⁸

Dans « le nouveau programme », il était prévu qu'une part du pouvoir soit prise en charge par la base, à savoir par les gardiens et les détenus⁹. Se conformant à cette orientation, Guy Lemire consulte son personnel ainsi que le comité des détenus. C'est donc en connaissance de cause, ou presque, qu'il prend sa décision, qu'il choisit entre « sauver sa peau de directeur » et garantir le changement pour lequel il avait été engagé :

« Certes, j'avais entendu tous les points de vue et connaissais pleinement tous les enjeux. J'ignorais toutefois que, dès que j'ai eu pris la décision de maintenir les sorties, les membres du comité des détenus ont rencontré individuellement les 70 détenus autorisés à sortir et leur ont fait comprendre « à leur manière » l'importance, sinon l'obligation, de revenir. En outre, les évasions ont cessé comme par miracle. Là encore, le comité avait fait circuler le mot d'ordre, si je puis m'exprimer ainsi. Le comité m'a plus tard fait comprendre qu'ils avaient décidé de me supporter parce que je n'avais pas eu recours à l'habituel réflexe des représailles systématiques (punir l'ensemble pour les erreurs de quelques-uns) »¹⁰.

Comment ne pas adhérer à ces nouvelles évidences formulées par Guy Lemire : « les gens nous traitent de la même façon que nous les traitons » ? Et « un établissement carcéral ne peut fonctionner adéquatement sans la collaboration des détenus »¹¹ ? Comment ne pas se laisser interpellé par ce que la confiance permet, là même où elle serait apparue comme un projet de doux rêveur... au mieux celui d'une formatrice ? Non, il s'agit ici du projet d'un

⁶ G. DE CONINCK, G. LEMIRE, *Être directeur de prison*, op. cit, p.28

⁷ Ibid., p.83.

⁸ Ibid., p.84.

⁹ Ibid., p.83.

¹⁰ Ibid., p.84.

¹¹ Ibid., p.85.

directeur, mis en place dans un mandat de projet-pilote, sous le leadership d'un ministre et dans le contexte d'une opinion publique relativement favorable à la réhabilitation des détenus.

Conclusion

Pour sortir des logiques implacables de sanction, de punition qui se matérialisaient au Moyen Âge par des sévices corporels sur la place publique, qui se concrétisent aujourd'hui chez nous, très souvent, par des incarcérations dans des conditions de vie déplorables voire inhumaines, pour sortir de ces logiques, il est indispensable de dépasser cette réaction première qui mène à dire : « ils l'ont sûrement bien mérité ». Pour interroger le sens de l'incarcération, ses visées. Pour croire en l'humain de ces personnes qui ont certes commis des actes parfois très graves. Pour éviter de les traiter comme des bêtes et ainsi d'en faire effectivement des bêtes !

Les détenus en formation avec le Cefoc expriment régulièrement qu'on sort de prison encore plus en colère et violents qu'à l'entrée tellement la vie carcérale comporte des aspects révoltants. Quel sens une incarcération vécue « avec violence » peut-elle avoir dans la vie de ces personnes ? Les punir ? « Leur apprendre à vivre » ? Peut-on imaginer apprendre à des personnes le respect, la prise de responsabilité individuelle et collective, la vie en société en leur faisant vivre précisément le contraire en prison ?

Des politiques belges trop prioritairement centrées sur l'hyper-sécurisation et orientées par la méfiance vis-à-vis des délinquants ne créent-elles pas un danger grandissant de violence plus dure, à l'opposé d'une véritable sécurité qu'elles disent pourtant viser ?

Bénédicte Quinet,
Formatrice permanente au Cefoc

Pour aller plus loin

Gérard DE CONINCK, Guy LEMIRE, *Être directeur de prison. Regards croisés entre la Belgique et le Canada*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Philippe PIERSON (dir.), *Se former en prison, l'impossible défi ? Regard critique sur une expérience d'éducation permanente*, Namur, Cefoc, 2010.

Pour réfléchir et travailler ce texte en groupe

1. Regards sur l'expérience personnelle :

- a. Dans le rôle d'éducateur (animateur, professeur, parent, etc.), selon vous, qu'est-ce que la confiance accordée à l'autre (enfant, jeune, adulte) permet ?
- b. Dans votre expérience, est-ce que la confiance accordée vous a déjà posé un problème, une question. Explicitiez une ou deux situations concrètes.
- c. Dans le cas spécifique de la prison, comment envisageriez-vous la construction d'une relation de confiance avec des détenus ? Imaginez une situation où une telle relation vous semble possible et une situation où ce n'est absolument pas possible.

2. Lecture de l'analyse

Si le texte semble trop long, on peut lire en priorité les paragraphes « *faire confiance* » et « *sortir de l'évidence du pouvoir* ».

3. Réactions

- a. Qu'est-ce qui vous frappe dans ce texte ?
- b. Ce texte a-t-il modifié votre façon d'envisager les enjeux qu'il peut y avoir à construire des relations de confiance avec des personnes détenues ? Citez 3 ou 4 enjeux que vous retiendrez. Pointez les difficultés qui vous semblent plus ou moins insurmontables.
- c. Que retiendrez-vous de cette lecture pour votre expérience personnelle ?